

Le 26 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

55 sites de consultations dédiés COVID-19 en Haute-Garonne

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, avec l'ARS Occitanie et le Conseil départemental de la Haute-Garonne de l'Ordre des médecins (CDOM31), en partenariat avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) des médecins libéraux et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Haute-Garonne, organisent l'ouverture de sites de consultations dédiés au Covid-19 en Haute-Garonne.

Les centres de consultations dédiés COVID-19 sont des dispositifs spécifiques et complémentaires aux prises en charge de patients suspects d'infection à coronavirus viennent en appui à la pratique des médecins généralistes qui exercent au sein des cabinets médicaux de médecine générale

Ils répondent, après une régulation médicale, à plusieurs objectifs :

1. Assurer la prise en charge en ambulatoire et en premier recours de tous les patients suspects d'infection à coronavirus par les médecins généralistes, en toute sécurité pour les praticiens, et dans un lieu dédié adapté,
2. Assurer la traçabilité des patients en permettant, via une fiche informatisée :
 - d'assurer le diagnostic positif sur des critères cliniques,
 - de dépister les critères de gravité éventuels,
 - d'orienter les patients préférentiellement à domicile avec une prise en charge coordonnée avec les infirmières libérales et en privilégiant la téléconsultation.
 - d'orienter les patients les plus graves directement vers l'hôpital sans perte de temps,
3. Permettre et garantir que les patients porteurs d'autres pathologies ou troubles puissent se rendre en toute sécurité infectieuse dans les cabinets de médecine générale afin de ne pas retarder des soins urgents ou nécessaires à leur santé, et de ne pas rompre le parcours de soins. Les autres activités médicales spécialisées seront de fait maintenues.

Une forte mobilisation des médecins en Haute-Garonne

En Haute-Garonne, le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM31) a favorisé la mobilisation des médecins de spécialité généralistes, ce qui a permis d'ouvrir 13 centres sur Toulouse et 42 sur le reste du département à ce jour (cf liste ci-jointe). Ces centres se mettent en place progressivement. D'autres sont en cours de création ou en réserve en cas de nécessité.

Ces centres accueillent les patients qui présentent des symptômes fréquemment retrouvés (toux, fièvre, gêne respiratoire, douleur thoracique, courbatures et douleurs musculaires, écoulement nasal, perte d'odorat, maux de tête...), afin de limiter le plus possible le recours aux urgences, ce qui contribue à freiner la propagation du virus.

Une orientation par le médecin traitant ou après appel au 15

Ces centres de consultations ne sont accessibles qu'après une régulation effectuée par un médecin : les patients doivent appeler leur médecin traitant ou, à défaut, le centre 15, pour bénéficier d'une orientation éventuelle vers l'un de ces centres.

A l'issue de la consultation, le médecin détermine le suivi le plus adapté en fonction des signes présentés par le patient. Aucun test biologique ou d'examen radiologiques sont nécessaires et ne seront fait sur le site de consultations dédiées.

Pour éviter la propagation du virus, restez chez vous. Si vous devez sortir, respectez impérativement les gestes barrières et les consignes de distanciation sociale.

Des services utiles pour s'informer

Pour vous tenir informés des mesures nationales, nous vous invitons à consulter régulièrement la page <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Toutes les nouvelles mesures sont consultables sur ce site notamment dans la rubrique "les réponses à vos questions".

Concernant les mesures mises en place et Haute-Garonne et en Occitanie, rendez-vous sur la page : www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19 et sur www.occitanie.ars.sante.fr

Numéros utiles :

- Pour obtenir toutes les informations utiles : appelez le 0 800 130 000, numéro vert et gratuit.
- Pour des questions médicales non urgentes : appelez votre médecin traitant.
- Pour des questions médicales urgentes uniquement : appelez le 15.
- N'appellez les numéros d'urgence (le 17, 18...,) qu'en cas d'urgence.

Pour s'informer :

Pour vous tenir informés des mesures nationales, nous vous invitons à consulter régulièrement la page <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Toutes les nouvelles mesures sont consultables sur ce site notamment dans la rubrique "les réponses à vos questions".

Concernant les mesures mises en place et Haute-Garonne et en Occitanie, rendez-vous sur la page : www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19.

Numéros utiles :

- Pour obtenir toutes les informations utiles : appelez le 0 800 130 000, numéro vert et gratuit.
- Pour des questions médicales non urgentes : appelez votre médecin traitant.
- Pour des questions médicales urgentes uniquement : appelez le 15.
- N'appellez les numéros d'urgence (le 17, 18...,) qu'en cas d'urgence.